

MANIFESTE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Mouvement
Européen
France



JEUNES
EUROPÉENS
FRANCE



Union of European Federalists
Union Europäischer Föderalisten
Union des Fédéralistes Européens

SOYONS AU RENDEZ-VOUS DE LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE



Nous arrivons au terme d'une législature du Parlement européen et d'un mandat de la Commission marqués par des crises multiples qui ont donné naissance à d'ambitueuses initiatives. Ces initiatives ont permis des avancées majeures pour l'intégration européenne : la pandémie de COVID-19 a donné lieu à l'achat groupé de vaccins et de matériel médical ; la crainte d'une récession, au premier emprunt commun (Next Generation EU) ; les incendies meurtriers à un mécanisme de protection civile européenne (RescEU) ; la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine à un soutien considérable à l'Ukraine, notamment militaire, et à la mise en place d'un nombre important de sanctions.

Des avancées significatives dans le combat contre le réchauffement climatique et la protection de l'environnement ont rythmé ces derniers mois avec l'adoption de plusieurs lois du Pacte vert pour permettre à l'Union d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

L'Union a manifesté un réengagement sans pareil en faveur de l'élargissement. La guerre en Ukraine et la déstabilisation opérée par la Russie dans les pays voisins a conforté le désir de ces derniers de rejoindre l'espace démocratique qu'est l'Union européenne. **La perspective d'accueillir de nouveaux Etats membres est l'un des enjeux majeurs des débats et des décisions de la mandature à venir.**

Pour répondre aux enjeux présents et à venir, l'Union européenne doit continuer de se démocratiser, de se renforcer et de s'élargir pour déployer des politiques à la hauteur des préoccupations de ses citoyens. A l'heure où la crise de confiance politique continue de progresser, **une meilleure intégration européenne, passant en premier lieu par le renforcement des pouvoirs du Parlement européen, est le meilleur moyen de répondre aux attentes des citoyens.**

C'est tout l'enjeu des élections européennes qui se tiendront du 6 au 9 juin 2024 dans l'Union et le 9 juin en France.

L'une des dérives de ces élections qui, bien qu'euroennes, sont d'abord basées sur un scrutin, des listes et des campagnes nationales, serait de les aborder simplement comme un vote de confiance ou de défiance envers le gouvernement actuel ou comme la préparation de prochaines échéances nationales. **Ne tombons pas dans ce piège : l'Europe mérite une vraie campagne, les enjeux qui se posent à l'Union méritent un vrai débat.** Celles-ci doivent permettre aux citoyens français et européens de décider de leur avenir, et de choisir les priorités de l'Union pour les années à venir. **Le débat n'est plus celui d'un clivage pour ou contre l'Europe : il s'agit de choisir l'Europe dans laquelle nous voulons vivre. L'Europe, c'est pour de bon !** Nous ne voulons pas de retour en arrière, pas de remise en cause de ses principes fondateurs.

Face à la montée des nationalismes et des populismes, les élections européennes sont l'opportunité de faire entendre les revendications exprimées par les citoyens, en particulier les plus jeunes, dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe qui a rendu ses conclusions au printemps 2022. Ce manifeste témoigne de ces revendications et a vocation à mettre à disposition ces propositions aux parties prenantes de la campagne européenne.

Hervé Moritz

Président du Mouvement Européen - France

Laure Niclot

Présidente des Jeunes Européens - France

Chloé Fabre

Présidente de l'Union des Fédéralistes
Européens - France



POUR UNE EUROPE

**PLUS DÉMOCRATIQUE
PRÊTE À RÉUSSIR L'ÉLARGISSEMENT 7**

**QUI ACCOMPAGNE SOCIALEMENT
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 13**

QUI SE DONNE LES MOYENS D'AGIR 19

**CAPABLE DE S'AFFIRMER
COMME ACTEUR MONDIAL
ET D'ŒUVRER POUR LA PAIX 23**

**SOLIDAIRE, ESPACE DE LIBERTÉ
CAPABLE DE GÉRER LES MIGRATIONS
POUR UN ACCUEIL DIGNE 29**

POUR UNE EUROPE PLUS DÉMOCRATIQUE, PRÊTE À RÉUSSIR L'ÉLARGISSEMENT

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, comme les autres défis auxquels l'Union doit répondre, nous ont montré la nécessité de prendre des décisions communes de manière efficace et démocratique. Plusieurs dispositions institutionnelles, telles que le droit de veto en vigueur au Conseil, contraignent encore le processus décisionnel. Pour réussir l'accueil de nouveaux États membres, parmi lesquels ceux des Balkans occidentaux, l'Ukraine et la Moldavie, nous devons adapter l'Union et le processus d'adhésion en le rendant progressif, permettant des adhésions par étape dans le respect des principes fondamentaux de l'Union.

Les propositions formulées dans *le rapport de la commission des affaires institutionnelles du Parlement européen sur la réforme des traités* ou dans *le rapport du groupe de travail franco-allemand sur les réformes institutionnelles de l'UE* offrent des solutions adéquates pour œuvrer en ce sens.

Adhésion de nouveaux membres et réforme des institutions de l'Union doivent aller de pair.

Le Parlement européen a demandé au Conseil d'accepter le lancement d'une Convention pour la réforme des traités. Si ce dernier ne parvient à se mettre d'accord, il sera de la responsabilité du prochain Parlement élu au suffrage universel de prendre une nouvelle initiative politique et d'entreprendre la rédaction d'un nouveau traité de nature constitutionnelle fidèle aux préoccupations et aux propositions des citoyens exprimées dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. ■

NOS PROPOSITIONS POUR UNE EUROPE PLUS DÉMOCRATIQUE PRÊTE À RÉUSSIR L'ÉLARGISSEMENT

POUR SUIVRE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE ET RÉUSSIR L'ACCUEIL DES BALKANS OCCIDENTAUX, DE L'UKRAINE ET DE LA MOLDAVIE DANS L'UNION

Le prochain élargissement de l'Union aux six Etats des Balkans occidentaux, à l'Ukraine et à la Moldavie tel que recommandé par la Commission, auquel s'ajoute la perspective d'adhésion de la Georgie, est un impératif politique majeur. L'objectif d'intégration de ces nouveaux Etats membres ne doit pas se traduire par une régression des acquis de l'intégration européenne. L'Union doit renforcer ses moyens et adapter ses politiques, telles que la Politique Agricole Commune ou la politique de cohésion pour continuer de répondre aux besoins des Européens.

Enfin, le respect de l'Etat de droit et des valeurs fondamentales inscrites à l'article 2 du TUE est le socle de l'Union européenne. À l'heure où la démocratie et le respect des droits fondamentaux sont en recul partout dans le monde, l'Union doit s'assurer que les candidats à l'adhésion respectent ces principes. En accord avec la nouvelle méthodologie dont elle s'est dotée en 2020, l'Union doit veiller à ce que les pays candidats remplissent strictement les conditions inscrites aux chapitres 23 et 24 ('Fondamentaux') des négociations d'adhésion.

CONTINUER DE SOUTENIR L'UKRAINE DANS LA GUERRE CONTRE L'AGRESSEUR RUSSE ET S'ENGAGER POUR LA RECONSTRUCTION

Le combat des Ukrainiens contre l'agresseur russe est le combat de tous les Européens pour la liberté et les valeurs démocratiques qui nous unissent, pour le respect du droit international. Le soutien européen à l'Ukraine doit rester total : financier, militaire, économique, humanitaire et politique, sans préjudice des soutiens bilatéraux ou multilatéraux apportés par la communauté internationale. L'Union européenne doit également préparer la soutien massif à la reconstruction de l'Ukraine à l'issue des combats en s'assurant de la mise en place d'une législation efficace en matière de lutte contre la corruption.

EXIGER L'ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTIE DE LA COMMISSION PARMIS LES CANDIDATS INVESTIS PAR LES PARTIS LORS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les Européens doivent pouvoir choisir par leur vote le Président de la Commission. Pour ce faire, les candidats à cette fonction doivent être connus en amont du scrutin. Si les chefs d'Etat et de gouvernement réunis au sein du Conseil européen nomment un candidat à la présidence, ils doivent tenir compte des résultats des élections européennes et limiter leur choix aux seuls chefs de file désignés par les partis politiques européens pour les élections. Cette pratique, en vigueur dans la plupart des démocraties d'Europe, permet d'accroître la dimension européenne du scrutin, voire d'inciter à la création de listes transnationales et renforcer le caractère parlementaire de notre démocratie.

GARANTIR LA PROTECTION, LE RESPECT ET L'APPLICATION EFFECTIVE DE L'ÉTAT DE DROIT ET DE NOS VALEURS FONDAMENTALES

L'Union est une communauté basée sur l'Etat de droit. Les violations des principes inscrits à l'article 2 du TUE doivent être strictement punies par la suspension systématique du versement des fonds européens. Néanmoins, étant donnée l'impraticabilité de l'article 7(3) du TUE du fait de l'unanimité nécessaire au Conseil, l'Union doit recourir à de nouveaux instruments pour prévenir et sanctionner les violations de l'Etat de droit et des droits fondamentaux. Sur la base de ce qui a été appliqué pour le plan de relance européen, l'Union doit généraliser la conditionnalité du versement des fonds européens au respect de l'Etat de droit et des valeurs fondamentales.

METTRE FIN AU DROIT DE VETO DES ÉTATS MEMBRES AU CONSEIL

Pour agir de manière commune et réactive, l'Union doit se doter d'un mode de décision efficace et démocratique. Le Traité de Lisbonne prévoit, pour faciliter la prise de décision et élargir le vote à la majorité, le recours possible à des clauses passerelles. Ces clauses ne sont pas activées par les chefs d'Etat et de gouvernement et le pouvoir de veto demeure. Ce constat d'échec justifie la fin du vote à l'unanimité au sein du Conseil et le recours systématique à la majorité simple ou qualifiée, conformément à la procédure législative ordinaire. Ce changement de paradigme constitue une étape fondamentale pour améliorer le processus de décision, notamment en matière de fiscalité et de droits sociaux, dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité.

NOS PROPOSITIONS POUR UNE EUROPE PLUS DÉMOCRATIQUE PRÊTE À RÉUSSIR L'ÉLARGISSEMENT

ACCORDER UN DROIT D'INITIATIVE LÉGISLATIVE AU PARLEMENT EUROPÉEN

ET LE RENDRE CO-LÉGISLATEUR DANS TOUS LES DOMAINES

Institution représentant directement les citoyens de l'Union, le Parlement européen doit devenir un parlement à part entière. Comme tous les parlements nationaux, il doit pouvoir bénéficier du droit d'initiative législative, qui vient renforcer sa place parmi les institutions européennes. C'est ainsi que le Parlement pourra pleinement répondre aux préoccupations des citoyens qui l'ont élu.

Un tel pouvoir accordé au Parlement européen renforce la démocratie européenne. Il permettrait également au Parlement de répondre aux initiatives citoyennes européennes auxquelles la Commission européenne ne donne pas toujours suite, revivifiant ainsi cet instrument de démocratie directe.

RÉFORMER L'UNION EUROPÉENNE SUR LA BASE DES REVENDICATIONS DES CITOYENS EXPRIMÉES LORS DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

La Conférence sur l'avenir de l'Europe s'est clôturée en mai 2022 avec des propositions claires de la part des citoyens sur le futur institutionnel de l'Union : une réforme des traités est nécessaire pour répondre à leurs revendications. Pour affronter les crises d'aujourd'hui et de demain, il nous faut une Union en mesure de prendre des décisions pour son avenir de manière efficace et démocratique. Comme le suggère le rapport de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen, la convocation par le Conseil d'une Convention pour la réforme des traités doit être une priorité pour donner un souffle à la démocratie européenne.

Si le Conseil ne s'entend pas sur l'ouverture d'une Convention, le nouveau Parlement européen élu au suffrage universel en 2024 a le devoir de prendre une nouvelle initiative politique et d'entreprendre la rédaction d'un nouveau traité de nature constitutionnelle fidèle aux préoccupations et aux propositions des citoyens exprimées dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

FAIRE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE UN VÉRITABLE GOUVERNEMENT EUROPÉEN

Afin de conforter le caractère politique de la Commission européenne, il faut l'investir des pouvoirs d'un vrai gouvernement. La couleur politique de la Commission doit être déterminée par celle de la coalition majoritaire au Parlement, telle qu'issue des élections européennes. Une coalition gouvernementale émane ainsi de la majorité parlementaire. Cela permet aux citoyens européens d'influencer la désignation de l'exécutif européen et en conforte la légitimité démocratique.

La Commission ne doit plus être le fruit de nominations des vingt-sept chefs d'État et de gouvernement de l'Union. Le choix du nombre de membres de ce gouvernement européen devrait être laissé à la discrétion de son président.

En étant décorrélé du nombre d'États membres, l'effectif de ministres européens pourrait ainsi être décidé en fonction des priorités politiques de la coalition gouvernementale. Bien que la censure de la Commission européenne est déjà possible, les parlementaires européens doivent pouvoir révoquer l'un des membres sans censurer l'ensemble de la Commission.

RENFORCER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE À L'ÉCHELLE DE L'UNION

Dans le but de renforcer la démocratie participative à l'échelle de l'Union, les espaces d'échanges entre les citoyens, les représentants de la société civile et les décideurs doivent être multipliés et rendus permanents. Cela passe par la consultation permanente des citoyens à travers des outils numériques ou la convocation de panels citoyens thématiques sur les législations en cours de l'élaboration. La démocratie participative passe aussi par la réforme de l'initiative citoyenne européenne pour la rendre plus accessible et efficace, facilitant les chances de succès des porteurs d'une initiative. Les institutions doivent accroître la communication sur ce dispositif. Une audition publique devrait être accordée aux porteurs de toute initiative ayant récolté plus de la moitié des signatures requises. Le Parlement est l'institution représentative des citoyens européens, il serait donc logique et démocratique de lui donner la possibilité de se prononcer sur les initiatives citoyennes.

CRÉER UN STATUT D'ASSOCIATION EUROPÉENNE

L'engagement ne se cantonne pas à l'espace national. Or, les associations qui font la vitalité des démocraties européennes sont régies par les droits nationaux. Il demeure impossible de créer de véritables associations à caractère transnational ou paneuropéen. La récente proposition de la Commission européenne de créer un statut d'association transfrontalière est une première étape en ce sens. Il est toutefois nécessaire d'aller plus loin et de créer un véritable statut d'association européenne pour garantir la liberté d'association en Europe et renforcer l'engagement associatif transnational.





POUR UNE EUROPE QUI ACCOMPAGNE SOCIALEMENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pendant la législature 2019-2024 du Parlement européen et sous l'impulsion de la Commission présidée par Ursula von der Leyen, les institutions de l'Union européenne ont adopté un grand nombre de lois en faveur de la lutte contre le changement climatique et pour la protection de la nature et de la biodiversité. Ce paquet législatif, Pacte vert européen, pousse l'Europe sur la voie de la transition écologique pour devenir le premier continent neutre en carbone d'ici 2050.

La période 2024-2029 aura pour enjeu majeur la mise en œuvre du Pacte vert européen pour accélérer la transition écologique européenne. Son application et le suivi de ses dispositions sont cruciaux pour la réussite de cette transformation de l'économie et de la société européennes.

L'impératif de transition écologique pose la question majeure de son acceptation sociale.

Les institutions de l'Union doivent construire dans cette nouvelle mandature un ambitieux plan d'accompagnement social de la transition écologique pour aider les particuliers, les collectivités et les entreprises à relever ce défi. ■

NOS PROPOSITIONS POUR UNE EUROPE QUI ACCOMPAGNE SOCIALEMENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE UN LEADER MONDIAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Donner un mandat clair à la Commission pour accélérer la transition écologique et les mesures de protection de la biodiversité doit permettre de mettre en œuvre le Pacte vert et d'engager les investissements nécessaires. La Commission doit représenter l'Union européenne dans les conférences environnementales internationales et négocier les traités en ce domaine. Le Pacte vert a permis l'adoption de centaines de textes réglementaires qui fixent le cadre et les objectifs de la transition écologique en Europe, il est temps de les mettre en œuvre et de les faire appliquer.

La priorisation de la lutte contre le changement climatique et pour la préservation de la biodiversité dans toutes les politiques européennes pourra se faire par une réorganisation du travail de la Commission et du Conseil autour de cette priorité transversale.

ÉLARGIR LA TAXE CARBONE AUX FRONTIÈRES À L'ENSEMBLE DES BIENS MANUFACTURÉS IMPORTÉS

Le mécanisme d'inclusion carbone aux frontières est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2023. Il va progressivement se mettre en place d'ici 2034 pour permettre à l'Union européenne de percevoir des ressources dès 2026 et de mieux protéger son marché intérieur. Pour le moment, ce mécanisme se limite à quelques produits importés : le fer, l'acier, le ciment, les engrais, l'aluminium, l'électricité et l'hydrogène.

Afin d'établir les conditions d'une concurrence véritablement équitable entre les entreprises européennes, soumises aux règles strictes du Pacte vert, et les entreprises étrangères, et atteindre les objectifs fixés par ce dernier, il est indispensable de généraliser le mécanisme à tous les biens manufacturés polluants importés dans l'Union européenne. Cela permettra par ailleurs à l'Union de générer des ressources propres additionnelles pour son budget et d'encourager les acteurs du commerce international à s'accorder sur des normes environnementales ambitieuses à l'échelle mondiale.



INSTAURER UNE PRÉFÉRENCE EUROPÉENNE DANS LES ACHATS PUBLICS

Que cela soit l'État, les régions ou les communes, tous les organismes publics passent chaque année de nombreux contrats d'achats de biens ou de services. Or, aucune obligation n'existe pour privilégier des produits européens, qui ont l'avantage de nécessiter moins de transport et soutiennent l'économie locale. Une préférence européenne dans les marchés publics permettrait de privilégier des produits européens qui ont en général une empreinte carbone plus faible que les produits importés, tout en réduisant nos dépendances stratégiques.

INSTAURER DES CLAUSES MIROIRS POUR L'ENSEMBLE DES PRODUITS IMPORTÉS DANS L'UNION

Les protections garanties par le marché intérieur pour les consommateurs européens sont très importantes s'agissant des produits cultivés ou fabriqués en Europe. Cependant, s'agissant des produits importés, l'équivalence des normes environnementales, sociales et sanitaires (limites de résidus en pesticides, émissions carbone, bien-être animal, droits du travail), ainsi que le contrôle effectif du respect de ces normes aux frontières sont beaucoup plus difficiles à assurer et à mettre en œuvre. Chaque texte européen instaurant une norme de production doit prévoir explicitement l'application du même standard protecteur aux produits importés, en miroir de ce qui existe pour le produit européen.

La systématisation de ces clauses ainsi que les mesures prises en matière commerciale, notamment au regard du devoir de vigilance, permettront de conférer un haut niveau de protection aux consommateurs européens et la promotion à l'international d'un modèle de consommation plus vertueux, respectueux de l'environnement et de la santé, des droits sociaux et humains.

L'Union doit lutter contre la concurrence déloyale d'États tiers ne respectant pas les mêmes règles sociales et environnementales et des règles pour un commerce international plus juste et équilibré.

NOS PROPOSITIONS POUR UNE EUROPE QUI ACCOMPAGNE SOCIALEMENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RÉVISER LES RÈGLES DU MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉNERGIE

La réforme du marché européen de l'énergie est nécessaire pour garantir la sécurité des approvisionnements et protéger les consommateurs face à la hausse des prix, tout en gardant l'objectif de la décarbonation de la production énergétique européenne. Le cadre européen doit permettre de poursuivre la coordination pour des achats en commun, de consolider la sécurité des approvisionnements en Europe et garantir l'accès à une énergie à prix abordable pour tous les consommateurs européens, citoyens comme entreprises. Ces mesures doivent se développer en parallèle à la décarbonation de l'industrie européenne, en particulier dans la dynamique de réindustrialisation du continent, et aux efforts de réduction de la dépendance aux énergies fossiles importées.

METTRE AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE TOUS LES LEVIERS FINANCIERS DE L'UNION

L'adoption des nombreuses dispositions du Pacte vert européen depuis 2019 crée un défi majeur pour sa mise en œuvre et pose la question de l'accompagnement social de la transition écologique sans précédent que connaît l'Europe. Actuellement le "verdissement" de la Politique Agricole Commune (PAC) est un axe majeur pour la mise en œuvre des soutiens à la production et aux agriculteurs. La lutte contre le changement climatique et l'environnement font partie des objectifs de la politique de cohésion au titre du FEDER. Le plan de relance "NextGenerationEU" est dédié à cet objectif à hauteur de 30%. Le climat figure en bonne place dans les priorités du programme de recherche et innovation Horizon Europe. La priorité Climat et environnement devrait être la première des priorités de tous les instruments financiers avec un suivi particulier dans la mise en œuvre et la consommation des crédits par les Etats membres et les autorités de gestion, telles que les Régions en France.

Par ailleurs, le fonds de transition juste actuellement très contraint pourrait être renforcé, élargi et simplifié pour soutenir financièrement les Européens confrontés à des défis liés à la transition climatique (achat de véhicules électriques, mise aux normes d'efficacité énergétique, accès à une formation en vue d'une reconversion professionnelle, etc.).



POUR UNE EUROPE QUI SE DONNE LES MOYENS D'AGIR

L'Union européenne fait face à de nouveaux défis au XXI^{ème} siècle. À l'occasion de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, les citoyens ont exprimé un grand nombre de préoccupations et d'attentes. Ils ont formulé de nombreuses propositions pour améliorer le fonctionnement et les politiques de l'Union européenne. Malheureusement, l'Union européenne actuelle ne peut pas répondre à ces préoccupations en l'état.

À la fois car elle ne dispose pas de toutes les compétences dans ces domaines, comme la santé ou des aspects sociaux. Mais aussi car elle ne dispose pas des budgets nécessaires. Son budget annuel dépasse à peine les 1% du PIB total des Etats membres de l'Union.

A l'heure actuelle, le budget de l'Union européenne repose d'une part sur des ressources propres telles que les revenus perçus par les taxes sur les importations agricoles et les droits de douane, une part de la TVA ou une taxe sur les plastiques et, d'autre part, sur

les contributions des Etats membres calculées selon la part du revenu national brut (RNB) européen. Cependant, ces contributions nationales représentent deux tiers à trois quarts des recettes de l'Union (64% du budget en 2023).

Pour donner à l'Union les moyens d'agir, il faut repenser ses compétences et renforcer ses capacités budgétaires.

Rééquilibrer le budget européen en réduisant la part des contributions nationales et en créant de nouvelles ressources propres apparaît comme une nécessité. Sur le modèle du plan de relance européen, l'Union européenne doit obtenir le droit de recourir à l'emprunt notamment pour financer et réussir la transition écologique du continent. ■

LANCER UN NOUVEL EMPRUNT COMMUN POUR FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SON ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les besoins financiers de la transition écologique sont gigantesques (réduction de la dépendance aux énergies fossiles, décarbonation de l'industrie et des transports, rénovation des bâtiments, protection de la biodiversité) et les efforts doivent être amplifiés au-delà du plan NextGenerationEU. Il est essentiel de conjuguer investissements publics nationaux et investissements publics européens, amplifiés par des investissements privés. Pour ce faire, l'Union doit être autorisée à endosser un nouvel emprunt commun. La capacité d'endettement de l'Union doit de nouveau être sollicitée afin de préparer un nouveau plan d'investissements. En parallèle, pour assurer le remboursement de cet emprunt, il est essentiel que l'Union puisse s'appuyer sur la maximisation du rendement des actuelles ressources propres et sur de nouvelles ressources propres.

Par ailleurs, le cadre européen des finances publiques nationales doit pouvoir être assoupli de manière à favoriser les investissements liés à la transition écologique et à son accompagnement social.

ADOPTER DE NOUVELLES RESSOURCES PROPRES POUR ASSURER LE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT COMMUN ET RENFORCER LE BUDGET DE L'UNION

L'Union européenne doit être dotée de nouvelles ressources propres pour assurer le financement de ses priorités stratégiques et de nouvelles politiques, sécuriser et accélérer son plan de financement pluriannuel, en réduisant la part des contributions des États membres dans l'équilibre budgétaire de l'Union. Ces ressources pourront aussi contribuer au remboursement de l'emprunt ayant financé le plan de relance NextGenerationEU.

Au-delà des pistes qui sont envisagées à la suite du plan de relance (système de quotas d'émission, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, taxation des multinationales), il faut identifier d'autres ressources propres additionnelles dont les effets seraient pérennes. Il est par exemple possible d'imaginer un impôt progressif pour les citoyens européens qui vivent dans un État tiers, un impôt européen sur les sociétés ou une taxe sur les transactions financières.

DONNER À L'UNION UNE COMPÉTENCE ÉCONOMIQUE ET FISCALE POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET INDUSTRIELLES AMBITIEUSES

L'Union européenne dispose actuellement d'un budget relativement faible, 1% du PIB européen. Cela est trop peu pour garantir la souveraineté économique et industrielle de l'Union. La transition écologique, ses enjeux énergétiques et sociaux, les défis technologiques à l'œuvre nécessitent des apports financiers toujours plus importants. Seule une Union disposant des moyens de ses ambitions pourra répondre à ces défis, mettre en œuvre de grandes politiques et tenir son rang face aux autres puissances mondiales.

L'affirmation d'une capacité budgétaire de l'Union européenne suppose également une plus grande autonomie en matière de fiscalité. 67% des recettes proviennent des contributions directes nationales, ce qui rend l'Union européenne trop dépendante du bon-vouloir des États membres.

L'harmonisation fiscale européenne permettrait également de mieux lutter contre la concurrence déloyale que se livrent certains États membres en matière de taxation sociale et environnementale. Une fiscalité communautaire directe permettrait enfin d'impliquer les citoyens européens dans le financement de ce budget, de mieux flécher leurs contributions et de mieux lutter contre le procès en légitimité intenté aux institutions de l'Union.

POUR UNE EUROPE CAPABLE DE S’AFFIRMER COMME ACTEUR MONDIAL ET D’ŒUVRER EN FAVEUR DE LA PAIX

Dans un monde incertain, face à des puissances mondiales, géants industriels, technologiques, militaires et politiques comme les États-Unis, l’Inde ou la Chine, l’Union européenne se doit d’être à la hauteur pour devenir un acteur international de premier plan et promouvoir ses valeurs sur la scène mondiale. Cela s’appuie d’abord sur le développement d’une véritable politique étrangère et de sécurité commune efficace et démocratique, sur la construction d’une capacité de défense commune.

Cela passe également par son affirmation en tant que puissance économique au rendez-vous des nouveaux enjeux technologiques.

**L’Union doit
développer des
innovations qui sont
compatibles avec les
valeurs européennes.**

Une intelligence artificielle développée par d’autres puissances mondiales ne reflètera pas nos idéaux de liberté individuelle, de non-discrimination des minorités ou de démocratie. D’où l’importance que l’Europe propose, et dispose, de ses propres technologies et partenariats en accord avec ses valeurs. L’Union européenne est depuis toujours un projet de paix. À l’heure où la guerre est de retour à ses frontières, il est plus que jamais nécessaire de lui donner les moyens d’agir pour elle-même, qu’elle prenne toute sa place sur la scène internationale et qu’elle puisse continuer son action en faveur de la paix. ■

DÉVELOPPER UNE VÉRITABLE POLITIQUE INDUSTRIELLE COMMUNE (PIC) POUR RENFORCER NOTRE AUTONOMIE STRATÉGIQUE

L'enjeu de la réindustrialisation de l'Union européenne pour garantir notre autonomie stratégique dans plusieurs secteurs clés, tels que la santé ou les technologies du numérique et de la transition écologique est une priorité pour la prochaine mandature. En déployant une politique de soutien à la réindustrialisation et à la modernisation de l'outil industriel européen, il s'agit de mener une double transition écologique et numérique des écosystèmes industriels européens pour consolider la souveraineté de l'Union. C'est ainsi que l'Union peut donner de la chair à l'idée du "fabriqué en Europe" et consolider sa base industrielle.

Par ailleurs, il faut développer les énergies bas carbone pour favoriser une industrie européenne zéro émission nette qui permet aussi de réduire nos importations à haut impact environnemental.

Face à l'Inflation Reduction Act américain, l'Union doit pouvoir déployer le cadre juridique (notamment l'adaptation du cadre des aides d'Etat) et les investissements nécessaires à l'émergence d'un secteur industriel fort et souverain en Europe, capable de rivaliser sur le marché mondial.

Enfin, l'accès à un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques doit être coordonné au niveau européen (extraction européenne, transformation intra européenne, production par recyclage).

SOUTENIR MASSIVEMENT LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE RECHERCHE POUR RATTRAPER LE RETARD TECHNOLOGIQUE DE L'UNION

Le programme Horizon Europe est le plus grand programme de recherche et d'innovation du monde avec un montant de 95,5 milliards d'euros investis sur la période 2021-2027. Malgré ce soutien et un réseau d'universités et de laboratoires de premier ordre sur la scène internationale, l'Union européenne est à la traîne en matière de recherche et d'innovation, notamment dans les deep techs.

Les échanges universitaires doivent sans cesse s'intensifier grâce au soutien du programme Erasmus+ et des alliances universitaires européennes pour accroître aussi les coopérations des étudiants et des chercheurs en matière de recherche. L'Union européenne doit investir massivement et fixer des objectifs d'investissements publics dans la recherche pour encourager les Etats membres à co-financer de manière coordonnée. Ces investissements doivent aussi produire une capacité d'entraînement pour encourager les acteurs industriels européens à investir et à faire de ces innovations des succès industriels.

NOS PROPOSITIONS POUR UNE EUROPE ACTEUR MONDIAL CAPABLE D'ŒUVRER EN FAVEUR DE LA PAIX

METTRE EN PLACE UNE VÉRITABLE POLITIQUE ÉTRANGÈRE EUROPÉENNE COMMUNE

L'Union européenne doit disposer d'une véritable politique étrangère commune pour être crédible sur la scène internationale. Elle passe par une meilleure coopération en matière de renseignement, la définition d'une doctrine commune, des cadres d'interprétation et de réponse communs plus contraignants que la boussole stratégique actuelle. Il faut dépasser le cadre actuel qui se limite au constat et à l'analyse des menaces, mais ne permet pas de créer une véritable doctrine commune pour la prise de décision sur les enjeux internationaux.

Pour mieux agir en matière de politique étrangère, l'Union européenne doit adapter son processus décisionnel pour qu'il soit plus efficace en la matière, en recourant notamment à la majorité qualifiée pour les décisions de politique étrangère au Conseil et à l'association systématique du Parlement européen.

DÉVELOPPER ET RÉGLEMENTER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) POUR UN DÉVELOPPEMENT SÛR ET ÉTHIQUE FIXANT DES STANDARDS MONDIAUX POUR L'INNOVATION

Les données numériques constituent la matière première de la nouvelle économie. L'enjeu pour l'Union est de développer un écosystème européen de la donnée pour innover et renforcer ses capacités de recherche, créer de nouveaux produits, services et infrastructures et de s'assurer du développement d'infrastructures fiables et sécurisées d'hébergement pour les données sensibles européennes. Dans ce contexte, l'Union doit devenir un pôle mondial d'innovation pour l'intelligence artificielle, reposant sur la confiance et se dotant d'un cadre éthique et juridique qui évite la fragmentation du marché. L'Union doit se fixer pour objectif de devenir un acteur mondial de l'intelligence artificielle qui joue à armes égales dans la compétition avec les Etats-Unis et la Chine et qui contribue à en fixer les standards mondiaux en adéquation avec nos valeurs à l'image de la régulation européenne des activités des plateformes et services numériques.

**NOS PROPOSITIONS POUR UNE EUROPE
ACTEUR MONDIAL CAPABLE D'ŒUVRER
EN FAVEUR DE LA PAIX**

**CRÉER UNE FORCE DE SÉCURITÉ EUROPÉENNE
PILOTÉE PAR LE GOUVERNEMENT DE L'UNION
ET CONTRÔLÉE PAR LE PARLEMENT ET LE CONSEIL**

A la suite de l'adoption de la boussole stratégique en mars 2022, des progrès ont été réalisés pour réformer la politique de sécurité et de défense commune. Ils se traduisent par des missions communes (actuellement, une mission d'assistance pour l'Ukraine, une mission pour l'Arménie et une mission pour l'Azerbaïdjan), un calendrier d'exercices communs, l'adoption d'une stratégie en matière de cybersécurité et par la mise en place d'un cadre de lutte contre les menaces hybrides. Une stratégie de sécurité maritime est également en cours de discussion. Il faut aller plus loin et plus vite en assurant la mise en place effective de la capacité de déploiement rapide qui prévoit la mobilisation de 5.000 militaires dans toutes les composantes : terrestres, maritimes et aériennes. Cette force de sécurité européenne s'appuie sur une doctrine d'emploi définie par un État major européen opérationnel s'appuyant sur l'embryon que constitue l'Eurocorps à Strasbourg. Cette force de sécurité commune doit être placée sous la responsabilité du gouvernement de l'Union et contrôlée par ses co-législateurs.

L'objectif est aussi de renforcer la base industrielle de défense, en confiant à l'Agence européenne de l'armement un rôle accru pour définir une politique de l'armement européen plus coordonnée, plus efficace et plus souveraine, ainsi qu'un programme d'acquisition conjointe de produits et de munitions destinés à court terme à l'Ukraine. S'agissant de la production commune d'armement et du développement de la recherche dans le secteur militaire, le Fonds européen de défense doit être augmenté et axé sur les programmes conjoints européens accompagnés d'une standardisation des normes d'armement. Cette politique doit renforcer l'interopérabilité des forces armées européennes.

Le développement de ce pilier européen de défense s'effectue sans préjudice des relations UE-OTAN.





POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE, ESPACE DE LIBERTÉ, CAPABLE DE GÉRER LES MIGRATIONS POUR UN ACCUEIL DIGNE

Dans le processus d'intégration européenne, des générations de militants et dirigeants ont œuvré pour construire un espace commun de liberté. La libre-circulation est reconnue comme un droit fondamental des citoyens de l'Union européenne et la mise en place de l'espace Schengen a aboli les contrôles aux frontières intérieures. Peu à peu, la législation européenne efface les frontières intérieures de l'espace européen au bénéfice des citoyens européens. Malheureusement, la pandémie de COVID-19 ou encore le terrorisme ont fragilisé cet espace de libre circulation.

Ces freins à la liberté des Européens doivent être levés.

De plus, les longues négociations pour réformer et renforcer la politique européenne d'asile et d'immigration peinent à faire émerger une véritable politique migratoire commune de l'Union européenne. Par ailleurs, cette liberté de circulation doit aller de pair avec une politique migratoire unifiée, qui ne peut aller à l'encontre des valeurs qui ont fondé notre Union.

Les Européens ne peuvent rester sans réponse face à la détresse des migrants qui embarquent vers les rivages de l'Europe au péril de leur vie. Elle doit garantir un accueil juste et digne des personnes en Europe, tout en contrôlant les frontières, maîtrisant les migrations et en organisant le sauvetage des personnes en détresse. ■

NOS PROPOSITIONS POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE, ESPACE DE LIBERTÉ CAPABLE DE GÉRER LES MIGRATIONS POUR UN ACCUEIL DIGNE

METTRE FIN AUX RESTRICTIONS SUR LA LIBRE-CIRCULATION DES PERSONNES DANS L'ESPACE SCHENGEN POUR RESPECTER CE DROIT FONDAMENTAL ET INTÉGRER PLEINEMENT LA ROUMANIE ET LA BULGARIE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'espace Schengen compte 27 membres (tous les États membres de l'Union sauf l'Irlande, Chypre, la Roumanie et la Bulgarie, ainsi que l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein). Les différentes crises (terrorisme, pandémie, flux migratoires) ont conduit les États membres à faire un usage extensif des règles permettant le rétablissement de contrôles aux frontières intérieures. Ces dérogations temporaires qui se répètent inlassablement doivent cesser, car elles compliquent fortement les déplacements des citoyens européens, en particulier des frontaliers, et entravent le droit fondamental des Européens à se déplacer sur le territoire européen. Une limitation plus stricte des conditions et de la durée de ces dérogations ainsi que des moyens de recours accrus pour les citoyens doivent permettre de contrer ces dérives qui bafouent les droits conférés par la citoyenneté européenne.

La Roumanie et la Bulgarie ont mis en place les dispositifs de contrôles aux frontières en pleine conformité avec les règles de Schengen et méritent d'intégrer la zone de libre circulation. La fin des contrôles aux frontières aériennes et maritimes internes à l'Union européenne pour ces deux États en 2024 constitue une avancée qui n'est toutefois pas suffisante : les contrôles aux frontières terrestres internes doivent cesser dans les meilleurs délais. La Roumanie et la Bulgarie doivent rejoindre pleinement l'espace Schengen. Le droit à la libre circulation de tous à l'intérieur de l'Union doit être réaffirmé pour respecter un principe important de la citoyenneté européenne.

GÉNÉRALISER LA PROTECTION TEMPORAIRE À TOUS LES RÉFUGIÉS DANS L'UNION LE TEMPS DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASILE

Le statut de protection temporaire accorde le droit au travail et à la formation aux demandeurs d'asile. Il permet leur intégration plus rapide dans la société qui les accueille. Actuellement, ce statut n'est applicable qu'aux réfugiés ukrainiens et mériterait d'être étendu, de surcroît dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre en Europe. Il convient d'aller vers sa généralisation, afin de modifier les conditions de l'accueil de demandeurs d'asile dans les pays de l'Union.

Cette disposition, présente dans le droit européen depuis 2001, aurait le mérite de permettre un accueil digne pour tous les réfugiés qui arrivent sur le sol européen. Il est impératif que l'Union utilise les moyens à sa disposition pour mettre en accord ses valeurs et l'accueil qu'elle réserve aux demandeurs d'asile.

HARMONISER LE DROIT D'ASILE

Un demandeur d'asile arrivant en Europe doit être traité de la même manière dans tous les États membres. Or, les divergences d'approche persistantes dans l'attribution du statut de réfugié entraînent des difficultés et des incompréhensions. Actuellement, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile ne peut pas attribuer directement le statut de réfugié.

L'Union européenne doit s'accorder sur des critères et des procédures identiques de demande et d'octroi de l'asile. Les agences nationales devraient travailler davantage en réseau pour mettre en œuvre ces critères et ces procédures dans les mêmes délais.

Une réforme de la politique européenne d'asile doit renforcer les compétences de l'Agence de l'Union européenne de l'asile pour mieux coordonner le traitement des demandes et contrôler le respect des règles européennes par les États membres dans le respect des conventions internationales. L'Agence européenne pourrait également instruire des recours si des personnes sont déboutées de leur demande d'asile par une administration nationale.



NOS PROPOSITIONS POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE, ESPACE DE LIBERTÉ CAPABLE DE GÉRER LES MIGRATIONS POUR UN ACCUEIL DIGNE

FAIRE DE LA SOLIDARITÉ DANS L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS UNE RÉALITÉ

Les efforts d'harmonisation dans les critères et les procédures concernant le droit d'asile se heurtent à un manque de moyens pour l'accueil des réfugiés et leur intégration.

La solidarité dans l'accueil des réfugiés doit s'imposer à tous les États membres. Chaque État membre doit accepter une répartition des demandeurs d'asile et des réfugiés pour éviter que les demandes d'asile et l'accueil des réfugiés reposent sur les pays en première ligne. En cas de refus, les États membres récalcitrants doivent participer financièrement à cette solidarité européenne. Cette manne financière permettrait de soutenir les collectivités locales qui s'engagent pour l'accueil et l'intégration des populations réfugiées et leur insertion dans la société.

ACCORDER UN DROIT À LA MOBILITÉ POUR TOUS LES JEUNES

Il existe encore de nombreux obstacles à la mobilité des jeunes en Europe. En plus des freins économiques et sociaux, une mobilité peut encore aujourd'hui être incompatible avec certains cursus d'étude ou situations professionnelles. En conséquence, une part importante des jeunes n'ont pas accès à une opportunité de mobilité.

Il faut changer de paradigme. Nous proposons que soit rendue obligatoire une offre de mobilité pour tous les jeunes, quel que soit leur cursus, leur activité professionnelle ou leur situation. Il est de la responsabilité des établissements et structures qui les accueillent de rendre cette opportunité possible et de garantir ce droit aux jeunes citoyens de l'Union.

Cela passera également par une meilleure prise en compte des jeunes ultra-marins pour lesquels la mobilité est encore trop difficile.



COMPTER SUR L'UNION POUR GARDER LES FRONTIÈRES

L'agence Frontex est censée réunir 10 000 gardes-frontières d'ici 2025. A ce jour, les moyens déployés tant humains que matériels sont loin d'être au rendez-vous pour faire face à la gestion efficace et coordonnée des flux migratoires arrivant en Europe. Il faut à terme mutualiser les forces de gardes-frontières et clarifier le mandat de l'agence européenne dans le respect des droits et des principes de dignité.

Surveillance, assistance, sauvetages en mer, contrôle des personnes, y compris contrôle de sécurité, gestion des flux, orientation vers l'agence en charge de l'asile, appui aux États membres pour le retour vers le pays d'origine dans le cas où le migrant n'est pas admis à rester sur le territoire de l'Union sont autant de missions que pourrait coordonner l'Agence Frontex en s'appuyant sur un corps européen de gardes-frontières mutualisés.

RENFORCER LE PARQUET EUROPÉEN ET LA COOPÉRATION POLICIÈRE EN EUROPE

Le renforcement de la coopération policière et judiciaire en Europe est un impératif. Europol est un embryon de police fédérale et peut conduire des enquêtes transnationales. L'échange de renseignements entre États membres doit être amplifié. L'agence pourrait davantage être mobilisée pour lutter contre la criminalité transnationale et le terrorisme. La lutte contre les passeurs et les trafiquants doit être réaffirmée comme une priorité parmi les missions d'Europol.

Le Parquet européen créé en 2017 doit voir ses compétences étendues. Il ne traite actuellement que des activités illégales portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union. Il doit pouvoir intervenir en matière de terrorisme international, de criminalité organisée et de cyber-attaques qui affectent plusieurs États de l'Union. L'affaire du "Qatargate" a montré les limites de l'Union pour lutter efficacement contre la corruption et les influences étrangères.

Grâce à la coopération policière renforcée et en donnant compétence au Parquet européen, l'Union sera capable de répondre à ces menaces.

LA CAMPAGNE COMMUNE **L'EUROPE POUR DE BON !**

Notre constat : personne ne peut se satisfaire du taux d'abstention aux élections européennes, des intentions de vote pour l'extrême droite, ni de l'Europe telle qu'elle est aujourd'hui.

C'est pour répondre à ce défi que le Mouvement Européen, les Jeunes Européens et l'Union des Fédéralistes Européens en France ont lancé une campagne commune **L'Europe pour de bon !**

L'objectif : réunir un maximum d'acteurs de la société civile pour inciter les citoyens européens au vote le 9 juin 2024 et sensibiliser à l'importance d'une Europe toujours plus unie et démocratique.

L'Europe mérite un vrai débat, l'Union mérite une vraie campagne. Nous appelons toutes les parties prenantes - candidats, partis, journalistes, société civile - à s'engager en ce sens.



europepourdebon.fr



Mouvement Européen - France
mouvement-europeen.eu

Jeunes Européens - France
jeunes-europeens.org

Union des Fédéralistes Européens - France
uef.fr



europepourdebon.fr

UNE CAMPAGNE COMMUNE



**Mouvement
Européen**
France



JEUNES
EUROPÉENS
FRANCE



Union of European Federalists
Union Europäischer Föderalisten
Union des Fédéralistes Européens